



## Association REPER

### Assemblée Extraordinaire du 16 déc. 2009

**Présents-es :** 30 personnes (voir annexe 1)

**Excusés-es :** 15 personnes (voir annexe 2)

**PV :** Magaly Bossy Galley

#### Ordre du jour :

1. Approbation du contrat relatif à la reprise des centres de loisirs de Fribourg (CLF) par notre Association Reper
2. Divers

---

Béatrice Ackermann, Présidente de REPER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et plus particulièrement à la Présidente de l'ACLF Mme Terrin, aux membres du comité ainsi qu'aux collaborateurs de Reper.

La convocation a été envoyée dans les délais et l'ordre du jour est accepté. Le point Divers est rajouté à l'ordre du jour

B. Ackermann donne lecture de la liste des personnes excusées (annexe 2).

#### **Désignation des scrutateurs(trices)**

Claire Hayoz Etter et Philippe Pasquier sont nommés scrutateurs.

#### **La présidente de Reper présente la situation de l'ACLF .**

L'ACLF qui compte cette année 35 ans d'âge, vit depuis une dizaine d'années des difficultés structurelles. Nous le savions par la presse et nous l'entendions par des personnes directement impliquées, aussi bien de la part des collaboratrices et collaborateurs que des membres de son comité. Et cette situation ne semblait pas trouver d'issue.

En juillet 2008, le Président ainsi que le comité à l'exception de 2 personnes ont démissionné avec effet immédiat après que le projet de création d'une fondation ait échoué.

La situation devenait pénible pour les collaboratrices et collaborateurs, membres du comité ainsi que pour la Commune, principale subventionnaire. De plus, l'ACLF devait renouveler son mandat de prestations avec la ville de Fribourg en 2009.

Les résultats d'une évaluation ont permis de constater et de confirmer la qualité du travail, effectué par les animatrices et animateurs socioculturels, dans les trois centres (Jura, Schönberg et Vannerie).

Ce printemps, la Ville et REPER se sont rencontrés pour parler de la situation de l'ACLF qui ne nous laissait pas indifférent.

La Direction de Reper a ensuite mené une réflexion avec l'ACLF en établissant un état des lieux et un inventaire. Une projection a été faite afin de voir si une reprise des centres par REPER était possible sur le plan organisationnel et financier. Le résultat de ces réflexions et des projections chiffrées qui en découlaient a été transmis au service de la culture de la Ville de Fribourg. Nous avons encore argumenté les coûts financiers, dus notamment à la réévaluation des salaires (notre échelle est différente car elle se réfère à la convention INFRI-FOPIS) ainsi qu'à l'engagement futur d'un responsable de ce nouveau secteur. Ce dernier serait garant de la

coordination des trois centres, participerait au comité de direction et serait responsable de toute la partie administrative de la gestion des centres de loisirs.

Le Conseil communal de la Ville a accepté notre proposition et c'est ainsi que le nouveau budget des centres de loisirs a été inscrit à son budget 2010.

Le verdict du Conseil général est tombé la veille de notre assemblée et c'est avec grande satisfaction que le budget a été approuvé.

Mme Ackermann nous rappelle donc que par conséquent nous sommes réunis ce soir afin d'étudier cette proposition de convention et de l'approuver.

### **Examen du contrat**

Art .1 Aucune remarque

Art .2 Le bilan au 31.12.09 n'est pas encore établi mais l'institution Reper a pris connaissance du bilan à fin octobre 2009.

Art .3 La Présidente de Reper propose de mettre les statuts de Reper à disposition de l'ACLF pour leur assemblée

Art .4 Aucune remarque

Art .5 Aucune remarque

Art .6 Aucune remarque

Art .7 Béatrice Ackermann demande à la Présidente de l'ACLF si leur délégué peut éventuellement déjà être nommé lors de leur assemblée.

Art .8 Aucune remarque

Art .9 Aucune remarque

Mme Ackermann précise encore qu'il est bien clair que cette éventuelle reprise n'engendre aucun frais pour Reper.

Nous passons ensuite au vote pour approbation de ce contrat qui est accepté à l'unanimité (29 voix).

Au nom du comité de Reper, la Présidente remercie toutes les personnes présentes et les prie de faire bon accueil à tous les nouveaux collègues de l'ACLF qui nous rejoindront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour autant qu'ils approuvent également la Convention lors de leur assemblée qui se tiendra le lendemain.

La présidente de l'ACLF, Mme Terrin remercie ensuite Philippe Cotting ainsi que Béatrice Ackermann pour leur travail lors de l'analyse de la reprise de leur association ainsi que tous les collaborateurs Reper pour leur approbation.

## **2. Divers**

Olivier Forney demande clarification pour l'art. 7 concernant le délégué du personnel issu de l'ACLF qui siègera au comité de Reper durant l'année 2010. Béatrice lui explique que cela s'est déjà passé ainsi lors de la fusion de Reper en 2006 où la LIFAT avait également un représentant de son secteur pendant la première année suivant la fusion.

Mme Ackermann remercie encore une fois tous les collaborateurs pour leur travail durant l'année écoulée et clôt la partie officielle de l'assemblée

## **Association REPER**

Béatrice Ackermann  
Présidente

Annexes :

1. Liste des présences
2. Liste des excusé(e)s
3. Contrat relatif à la reprise des centres de loisirs de Fribourg (CLF) par l'association Reper qui a son siège à Fribourg